



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA LAuRAFoot**



**Samedi 4 décembre 2021 à l'ENS Gerland  
46 Allée d'Italie à Lyon 7ème**

## ENFIN !

Après 2 ans quasiment jour pour jour d'assemblées générales en visioconférence (la dernière en présentiel datant du ... 30/11/19 à Cournon !) et sauf contre-ordre de dernière minute, nous nous retrouverons, enfin, physiquement pour cette Assemblée Générale du 4 décembre à l'ENS de Lyon. Quel bonheur, car vraiment ces assemblées à distance étaient l'antithèse des valeurs de partage et de convivialité que porte (entre autres) notre football.

Alors bien sûr l'accès de tous les participants à cette Assemblée Générale sera conditionné par la présentation à l'entrée d'un pass sanitaire conforme, et le port du masque sera nécessaire pendant nos travaux.

Peut-être une manière de nous rappeler, comme je l'ai dit récemment, que nous ne devons pas « baisser la garde ».

En effet, si des batailles sont en train d'être gagnées, la guerre contre le virus n'est pas terminée comme en témoignent les chiffres récents de la pandémie.

Alors ne gâchons pas notre joie de voir, depuis le début de cette saison nos compétitions se dérouler quasi normalement, et restons vigilants.

Respectons les consignes sanitaires données sous peine d'avoir à revivre, douloureusement, les fins de saison que nous avons connues en 2020 et 2021.

Cette Assemblée Générale aura notamment à examiner notre bilan 20/21 arrêté au 30/6/21.

Tout comme dans vos clubs ou vos districts, ce bilan a grandement souffert de l'arrêt prématuré de nos compétitions.

S'il n'y avait eu les aides de l'Etat (chômage partiel, Fonds de Solidarité, exonération de certaines charges sociales), nous serions bien loin du bilan équilibré que nous sommes parvenus à atteindre et que nous pouvons aujourd'hui vous présenter.

Bilan qui a pu intégrer (toujours grâce aux mêmes aides) toutes une série d'actions destinées à vous aider financièrement dans cette passe difficile et que notre trésorier général Daniel Thinlot vous rappellera lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une somme de 160.000 € (aujourd'hui calculée sur la base d'une moyenne de 100 € par club) qui est d'ores et déjà fléchée en direction des clubs et qui vous sera donc restituée (voire un peu plus si nous le pouvons) lors de cette saison 21/22 selon des critères qui restent à définir.

Tout comme en matière sanitaire, la vigilance doit rester de mise également sur le plan financier dont on sait tous, qu'on le veuille ou non, qu'il reste le « nerf de la guerre » !

Mais ne boudons pas notre plaisir de voir notre football, ses matches, ses réunions, ses manifestations, ... repartir, faisons tout pour que ça dure et dans l'attente du plaisir de vous retrouver le 4 décembre prochain, je vous assure de mon entier dévouement au service du football régional.



Pascal PARENT  
Président de la LAuRAFoot  
Membre du COMEX de la FFF

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL Samedi 4 décembre 2021 à 9h30 à l'E.N.S. Gerland

**LA PRESENTATION D'UN PASS SANITAIRE VALIDE ET LE PORT DU MASQUE  
SERONT OBLIGATOIRES.**

### ORDRE DU JOUR

#### A partir de 8H45 :

- Emargement et remise des supports de vote.

#### A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

#### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal des A.G. Extraordinaire et Ordinaire du 26 juin 2021 sous forme dématérialisée.
- Bilan financier de la saison 2020 / 2021 :
  - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général.
  - Présentation du bilan au 30 juin 2021 : Jacques VANTAL, Trésorier Général Adjoint.
  - Rapport du commissaire aux comptes.
  - Vote du bilan financier et affectation du résultat.

### PAUSE

- Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 17 novembre 2021 dans l'intérêt du football régional.
- Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue ou de la F.F.F..
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 26 novembre 2021 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass COVID-19 sanitaire

Ici, le pass sanitaire  
est **obligatoire**

CERTIFICAT  
DE VACCINATION  
**OU**  
TEST NÉGATIF  
**OU**  
CERTIFICAT DE  
RÉTABLISSEMENT

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000  
(appel gratuit)

Depuis le 29 novembre 2021,  
seuls les tests PCR et antigéniques datant de **moins de 24 heures** seront des  
preuves constitutives du « pass sanitaire ».

## RAPPEL DES CRITÈRES DE REPRÉSENTATIVITÉ DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS DE LIGUE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

En application de l'article 13.2.1. des Statuts de la Ligue, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois :

- ❖ soit il s'agit du Président ou de la Présidente du club (ou co-Président(e)),
- ❖ soit d'un autre licencié du club qui devra alors être titulaire du pouvoir figurant sur le coupon réponse envoyé en pièce jointe de la convocation à l'Assemblée Générale.



**REPAS SUR PLACE  
À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE**



**EN RAISON DE LA CRISE  
SANITAIRE LIÉE AU  
CORONAVIRUS ET DU PEU  
D'ACTIVITÉ LORS DE LA  
SAISON 2020-2021, IL N'Y AURA PAS,  
À TITRE EXCEPTIONNEL, DE RAPPORT  
MORAL À PRÉSENTER LORS DE L'A.G. DU  
04 DÉCEMBRE 2021.**



# CHARGES

-5%, soit 245100

CHARGES	Prévisionnel 2020/2021	Réalisé 2020/2021
<b>ACHATS ADMINISTRATIFS</b>	<b>2 331 670</b>	<b>2 220 125</b>
<b>CLUBS</b>	<b>1 819 170</b>	<b>1 688 004</b>
FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB	150 000	138 804
AFFRANCHISSEMENTS	24 000	14 020
FOURNITURES & IMPRIMES	68 000	36 576
REGLEMENTATION GENERALE	9 000	23 445
CREDIT BAIL / LOCATIONS	221 500	287 095
MAINTENANCE ORDINATEURS	40 000	32 182
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 377 985</b>
EAU / GAZ/ ELECTRICITE	175 000	115 450
TELEPHONE	35 000	31 436
ENTRETIEN - REPARATIONS	470 000	847 510
HONORAIRES	55 000	95 666
IMPOTS	85 000	112 139
ASSURANCES LAuRAFoot	30 000	27 273
FRAIS FINANCIER & AUTRES DEPENSES	150 000	148 511
<b>COMPETITIONS</b>	<b>340 000</b>	<b>44 160</b>
<b>COUPES &amp; MATCHES INTERNATIONAUX</b>	<b>55 000</b>	<b>3 105</b>
<b>DETECTIONS / SELECTIONS</b>	<b>285 000</b>	<b>41 056</b>
Foot masculin	152 000	35 099
Foot féminin	66 500	3 798
Les Espoirs du Foot	23 750	26
Rassemblement Inter Sections foot Etudes	19 000	2 132
Futsal	23 750	0
<b>FONCTIONNEMENT &amp; ORGANISATION</b>	<b>270 000</b>	<b>104 709</b>
<b>INSTANCES</b>	<b>270 000</b>	<b>104 709</b>
Conseil de Ligue	20 000	11 643
Bureaux pléniers & restreints	7 000	3 942
Collège des présidents	9 000	7 688
ASSEMBLEES GENERALES	52 000	4 510
ASSEMBLEES FEDERALES	15 000	2 901
Représentations Ligue & FFF	12 000	2 293
Réunions FFF	10 000	4 002
Permanence ligue	5 000	7 451
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	30 000	14 319
REUNIONS CLUBS DEBUT DE SAISON	30 000	19 070
Autres (frais de mission, groupe de travail)	12 000	14 099
Frais de réception	10 000	12 790
Repas commissions	8 000	
Déplacement lié à la Fusion / Tournée des popotes		
Sponsoring	0	
location tola vologe	50 000	

<b>COMMISSIONS</b>	<b>1 270 000</b>	<b>878 168</b>
<b>TECHNIQUE</b>	<b>685 000</b>	<b>656 113</b>
FORMATIONS	206 000	185 002
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	29 000	263
POLE FEMININ / GARCONS	400 000	456 447
Labellisation écoles FFF	20 000	6 435
Fonctionnement	30 000	7 966
Formation FFF		
<b>ARBITRES</b>	<b>424 000</b>	<b>154 454</b>
Stages Arbitres	54 000	47 231
Frais Observations	120 000	23 453
Frais Arbitrage Fédéral	200 000	52 527
C.R. Sport Etudes Arbitres	20 000	17 624
<b>FIDELISATION &amp; DIVERS ARBITRES</b>	<b>10 000</b>	<b>4 000</b>
Fonctionnement + Divers	20 000	9 619
<b>DELEGATIONS</b>	<b>52 000</b>	<b>7 590</b>
Frais Délégation	40 000	6 063
Fonctionnement	12 000	1 527
<b>FORMATION VERS LES CLUBS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE</b>	<b>10 000</b>	<b>5 024</b>
<b>AUTRES COMMISSIONS</b>	<b>99 000</b>	<b>54 987</b>
<b>PERSONNEL</b>	<b>3 584 000</b>	<b>3 027 374</b>
<b>SALAIRES BRUTS &amp; CHARGES</b>	<b>3 305 000</b>	<b>2 742 570</b>
<b>TAXES DIVERSES</b>	<b>50 000</b>	<b>56 897</b>
<b>PERSONNEL INTERIMAIRE</b>	<b>130 000</b>	<b>144 848</b>
<b>AUTRES</b>	<b>99 000</b>	<b>83 059</b>
<b>RECOMPENSES &amp; SUBVENTIONS</b>	<b>2 070 838</b>	<b>1 877 410</b>
<b>RECOMPENSES &amp; PRIX</b>	<b>220 000</b>	<b>357</b>
<b>SUBVENTIONS DISTRICTS</b>	<b>1 810 838</b>	<b>1 717 626</b>
Subventions L'AuRAFoot	1 075 838	954 051
Subventions FFF		21 843
Subventions Contrat objectif FFF	720 000	726 732
Subventions PEFA	15 000	15 000
<b>AIDE AUX DISTRICTS</b>		<b>0</b>
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>	<b>40 000</b>	<b>159 426</b>
<b>AUTRES SUBVENTIONS (Dont covid 19)</b>		<b>169 871</b>
<b>INVITATIONS BENEVOLES (dont inauguration 11.659)</b>	<b>10 000</b>	
<b>COTISATIONS &amp; DONS</b>	<b>5 000</b>	<b>5 153</b>
<b>COMMUNICATION &amp; PUBLICATIONS</b>	<b>167 000</b>	<b>114 895</b>
<b>POLE COMMUNICATION</b>	<b>5 000</b>	
<b>PROMOTION</b>	<b>162 000</b>	<b>114 895</b>
<b>DOTATIONS EXERCICE</b>	<b>788 000</b>	<b>1 170 730</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>788 000</b>	<b>956 051</b>
Amortissements Ligue		51 193
Amortissements Gerland et amorts subvention		904 858
<b>DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>214 679</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>404 606</b>
<b>IMPREVUES ou EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 821 508</b>	<b>11 220 161</b>
<b>PERTE / EXCEDENT</b>	<b>-203 408</b>	<b>14 489</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 618 100</b>	<b>11 234 651</b>

# PRODUITS

-5%, soit 245100 licences

PRODUITS	Prévisionnel 2020/2021	Réalisé 2020/2021
<b>CLUBS</b>	7 148 900	6 103 800
COTISATIONS de LIGUE	350 000	298 945
LICENCES - ASSURANCE - MUTATION	6 262 900	5 631 848
Dont Fonds de solidarité FFF	875 000	
Dont Fonds de solidarité LAuRAFoot	387 000	
BROCHURES & ANNUAIRES	0	0
PENALITES	480 000	137 445
Amendes Disciplinaires	480 000	137 445
Amendes administratives		
AUTRES PRODUITS	56 000	35 562
<b>STAGES / FORMATION</b>	531 200	632 434
<b>SUBVENTIONS</b>	2 696 500	3 107 484
SUBVENTIONS FFF	2 461 000	2 695 641
SUBVENTIONS DRJSCS	112 500	92 900
SUBVENTIONS REGION	70 000	67 500
SUBVENTIONS LIEES CRISE SANITAIRE		214 419
PARTICIPATION FAMILLES POLES	53 000	37 024
<b>COMPETITIONS</b>	223 000	0
COMPETITIONS NATIONALES	40 000	0
Journée des Ligues	40 000	
Coupe de France	0	0
COMPETITIONS / COUPES REGIONALES	183 000	0
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	417 000	318 156
PARTICIPATION AUX SALAIRES	55 000	134 840
AUTRES	332 000	168 997
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	30 000	14 319
<b>AUTRES PRODUITS</b>	516 500	620 716
PRODUITS FINANCIERS	0	553
REPRISES SUR PROVISIONS	10 000	191 111
PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE	130 000	133 334
LOCATIONS	280 000	199 955
AUTRES	96 500	95 763
<b>TOTAL</b>	11 533 100	10 782 590
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	85 000	452 061
<b>EXCEPTIONNELS</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	11 618 100	11 234 651

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL relatifs à la période du 01/07/2020 au 30/06/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>23 024 362 €</b>
<b>Produits d'exploitation :</b>	<b>10 782 036 €</b>
<b>Résultat net Comptable :</b>	<b>14 489 €</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Charbonnières-les-bains

Le 16/11/2021

Thierry Simard

Expert-comptable Associé

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Bilan Actif

	Du 01/07/2020 au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 156	2 156		
Autres immobilisations incorporelles	8 500 000	1 422 792	7 077 208	7 258 095
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	292 918	31 075	261 843	320 152
Constructions	11 454 443	3 890 349	7 564 094	6 538 886
Installations techniques, matériel et outillages industriels	85 549	6 658	78 891	64 394
Autres immobilisations corporelles	1 316 105	1 159 627	156 478	149 137
Immobilisations corporelles en cours				1 289 998
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	59 012		59 012	50 136
Autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL I</b>	<b>21 710 183</b>	<b>6 512 656</b>	<b>15 197 527</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>			<b>15 670 798</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et encours	26 822		26 822	39 386
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	900 446	57 157	843 289	638 309
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 496 471		1 496 471	1 397 517
Valeurs mobilières de placement	1 229 243		1 229 243	228 126
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 221 126		4 221 126	3 650 541
Charges constatées d'avance	9 884		9 884	10 006
	<b>TOTAL III</b>	<b>7 883 992</b>	<b>57 157</b>	<b>7 826 835</b>
Frais d'émission des emprunts	<b>IV</b>			
Primes de remboursement des obligations	<b>V</b>			
Ecarts de conversion actif	<b>VI</b>			
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>29 594 175</b>	<b>6 569 813</b>	<b>23 024 362</b>
				<b>21 634 682</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Bilan Passif

	30/06/2021	30/06/2020
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	4 842 709	4 842 709
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	56 272	56 272
Autres réserves		
Report à nouveau	1 604 771	1 644 596
Excédent ou déficit de l'exercice	14 489	-39 825
	<b>Situation nette</b>	<b>6 518 241</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 200 779	2 350 749
Provisions règlementées		
	<b>TOTAL I</b>	<b>8 719 020</b>
Comptes de liaison	<b>II</b>	<b>8 854 500</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	292 500	327 500
	<b>TOTAL III</b>	<b>292 500</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	214 419	48 000
Provisions pour charges	277 160	276 900
	<b>TOTAL IV</b>	<b>491 579</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 350 000	
Emprunts et dettes financières diverses	8 589 088	9 296 544
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 797 466	1 035 280
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	715 508	665 322
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	269 964	249 792
Autres dettes	799 237	880 844
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL V</b>	<b>13 521 263</b>
Ecarts de conversion passif	<b>VI</b>	<b>12 127 781</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>23 024 362</b>
		<b>21 634 682</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Compte de résultat

	30/06/2021	30/06/2020
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	298 945	348 825
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 807 906	5 765 376
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 829 338	1 821 661
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 105 742	2 730 517
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	14 319	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	461 689	290 465
Utilisations des fonds dédiés	35 000	
Autres produits	229 097	387 580
	<b>TOTAL I</b>	<b>10 782 036</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	944 591	1 080 882
Variation de stocks	12 565	-20 916
Autres achats et charges externes	3 652 514	3 703 048
Aides financières	1 874 764	2 237 657
Impôts, taxes et versements assimilés	310 995	349 953
Salaires et traitements	1 991 111	1 889 018
Charges sociales	661 702	882 170
Dotations aux amortissements et dépréciations	956 051	1 006 397
Dotations aux provisions	214 679	84 900
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	36 994	15 784
	<b>TOTAL II</b>	<b>10 655 965</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>126 071</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	553	22 242
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL III</b>	<b>553</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	128 733	132 001
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL IV</b>	<b>128 733</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-128 180</b>
	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-2 109</b>
		<b>5 773</b>

## Compte de résultat (Suite)

	30/06/2021	30/06/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	22 091	60 49
Sur opérations en capital	429 970	85 01
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>452 061</b>	<b>145 51</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	109 704	160 41
Sur opérations en capital	294 902	74
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>404 606</b>	<b>161 15</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	47 456	-15 64
Participations des salariés aux résultats	<b>VII</b>	
Impôts sur les bénéfices	<b>VIII</b>	
	<b>30 858</b>	<b>29 95</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>11 234 651</b>	<b>11 512 18</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>11 220 161</b>	<b>11 552 00</b>
EXCEDENT OU DEFICIT	14 489	-39 82
<b>Contributions volontaires en nature</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 23 024 362 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 14 489 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

*Organiser, développer et contrôler la pratique du football sur la Région Auvergne Rhône Alpes, ceci dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football.*

*Il s'agit notamment, en relation avec les districts, de délivrer les licences pour l'ensemble des clubs de la Région, gérer les championnats régionaux, la formation des éducateurs et des arbitres, l'animation des pôles espoirs et des sélections régionales.*

*La Ligue s'appuie sur une cinquantaine de salariés, des bénévoles et les ensembles immobiliers situés dans le Rhône (Siège, installations techniques, centre de formation) et dans le Puy de Dôme.*

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

*350B Avenue Jean Jaures - 69 LYON*

*ZI du Bois joli - 63 COURNON D'AUVERGNE*

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis le changement de méthode évoqué ci-après,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ces comptes ont été établis le 8 novembre 2021 et arrêtés par le Conseil de Ligue du 16 novembre 2021.

### Changements de méthode

Cet exercice constitue le 1er exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Celui-ci a donné lieu au reclassement, à la date du 1er juillet 2020, des subventions d'investissement de la catégorie des comptes 1026 à la catégorie 13 - subventions d'investissement sur biens renouvelables lorsqu'il s'agit de fonds publics, et à la catégorie 195 - Fonds dédiés lorsqu'il s'agit de fonds privés.

Subventions fonds publics : le montant brut des subventions reçues a été enregistré dans un compte 131 - subventions d'investissement sur biens renouvelables.

Le montant des subventions théoriquement déjà rapportées au compte de résultat sur les exercices précédents a été affecté au débit d'un compte 139 - subventions d'investissement inscrites au compte de résultat, par le crédit d'un compte 11 - Report à nouveau.

Subventions fonds privés : le montant net des subventions reçues a été enregistré dans un compte 195 - Fonds dédiés, le montant des fonds dédiés théoriquement utilisé au titre des exercices précédents étant, quant à lui, inscrit en compte 11 - Report à nouveau.

Ces reclassements n'ont pas généré d'impact sur le compte de résultat à la date du 1er juillet 2020.

Le retraitement des comptes de bilan a été réalisé sur le comparatif des comptes annuels au 30 juin 2020. Cela conduit in fine à transférer 327 500€ de subventions fonds privés nettes, de la rubrique "fonds propres" (bilan passif) vers une nouvelle rubrique du bilan passif "fonds reportés et dédiés".

### Détail des retraitements effectués sur le bilan d'ouverture (30/06/2020)

	30/06/2020 Initial	+	-	30/06/2020 retraité
1021.. Fonds associatifs	4 842 709			4 842 709
1026.. Subventions d'investissement issues de fonds publics	260 000		260 000	0
1026.. Subventions d'investissement issues de fonds privés	460 911		460 911	0
1068.. Réserve pour projet associatif	66 272			66 272
119.. Report à nouveau	1 428 851	215 744		1 644 595
Résultat de l'exercice	-39 825			-39 825
				0
1318.. Subventions d'investissement	2 678 523	260 000		2 938 523
1391.. Subventions d'investissement inscrites au C.R.	-406 441		82 333	-487 774
<b>Fonds propres</b>	<b>9 182 000</b>	<b>475 744</b>	<b>803 244</b>	<b>8 854 500</b>
1966.. Fonds dédiés (issus de fonds privés)	0	327 500		327 500
<b>Fonds dédiés (hors provisions)</b>	<b>0</b>	<b>327 500</b>	<b>0</b>	<b>327 500</b>
<b>Total fonds propres et fonds dédiés</b>	<b>9 182 000</b>			<b>9 182 000</b>

Le changement de méthode comptable conduit à constater au compte de résultat l'utilisation des fonds dédiés en fonction du rythme d'amortissement des biens concernés par les financements affectés.

Ainsi au 30 juin 2021, l'association a constaté un produit d'exploitation lié à l'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 35 000 euros.

### Faits caractéristiques

#### Crise sanitaire :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021. À ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 30 juin 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

L'association constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation à la date d'arrêté des comptes.

Au regard de la situation, l'association a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement dans le but d'assurer la continuité d'activité :

- PGE :

La ligue a souscrit 2 PGE (Prêt Garanti par l'Etat) pour un montant global de 1 350 K€.

- Aides Covid :

Les fonds de solidarité a été sollicité pour les mois de février à juin. Les fonds encaissés lors de l'établissement des comptes ont été enregistrés au compte de résultat du 30/06/2021 pour un montant de 214 K€.

Les aides et exonérations de cotisations Urssaf imputées au 30/06/2021 ont été comptabilisées pour un montant de 215 K€.

- Recours à l'activité partielle à titre ponctuel et notamment sur les périodes d'arrêt des compétitions : les indemnités sont enregistrées en réduction des charges de personnel pour un montant de 186 K€,

### Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

#### Immobilisations incorporelles

Pour rappel, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football a acquis en 2016/2017 des droits de bail pour le site de Tola Vologe pour un montant de 8 500 000 €.

Cet actif incorporel a été amorti, à compter du 9 novembre 2016, sur la durée du bail restant à courir, soit jusqu'en juin 2060. L'amortissement 2020/2021 s'élève ainsi à 181 K€.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition).

#### Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- |   |              |
|---|--------------|
| • Constructions                                 | 10 à 60 ans, |
| • Agencements et aménagements des constructions | 6 à 25 ans,  |
| • Matériel de bureau et informatique            | 3 à 5 ans,   |
| • Matériel de transport                         | 3 à 5 ans,   |
| • Mobilier                                      | 4 à 10 ans,  |
| • Matériel/outillage                            | 3 à 5 ans.   |

#### Dépréciation d'actif :

Lorsque la valeur d'usage d'un actif incorporel ou corporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'usage est appréciée d'après la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

#### Immobilisations financières

L'obligation de souscriptions au fonds d'aide au logement est versée sous forme de prêt à 20 ans. Ces prêts s'élèvent à 59 K€ et sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations financières.

#### Fonds propres et fonds reportés et dédiés

Les fonds propres s'élèvent à la somme de 8 719 K€ au 30 juin 2021.

Ils incluent la réserve pour projet associatif de 56 K€ n'a pas été mouvementée depuis la saison 2002/2003 et reste disponible pour une affectation à décider en Assemblée générale.

Les fonds reportés et dédiés s'élèvent à 292 500€ au 30/06/2021. Ils correspondent au montant net des subventions reçues sur fonds privés, non encore rapportées au résultat.

## ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

**Subventions**

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exercice pour lequel elles sont attribuées.

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan et sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 704 K€. Elles se décomposent ainsi :

- Subvention ANS ==> 32 K€
- Subvention travaux Région ==> 500 K€
- Subvention fonctionnement Région ==> 172 K€

**Provisions pour risques et charges**

## 1/ Personnel

La Ligue a comptabilisé une provision de 277 K€ pour l'engagement en matière d'indemnités de départ en retraite. Cette dernière est calculée en retranchant de l'engagement global (427 K€) la quote part déjà externalisée auprès de l'Apicil (150 K€).

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- taux de progression des salaires : inflation
- taux de rotation du personnel : très faible
- taux d'actualisation : 0,6 %
- âge de départ en retraite : 65 ans
- taux moyen de charges sociales : 41 %.

## 2/ Autres risques

Provision pour risque fonds de solidarité : 214 K€.

**Emprunts**

Les emprunts en-cours sont les suivants au 30/06/2021 :

- Emprunt bancaire - année 2020 - Capital initial emprunt - 300 000 € - remboursable sur 8 ans
- Emprunt bancaire - année 2019 - Capital initial emprunté - 3 000 000 € - remboursable sur 15 ans
- Emprunt bancaire - année 2016 - Capital initial emprunté - 7 000 000 € - remboursable sur 20 ans

PGE : les 2 PGE souscrits en mai 2021 pour 1 350 000€ sont remboursables à compter de mai 2022.

Le solde restant dû sur ces emprunts au 30/06/2021 s'élève à 9 939 K€. Il est ventilé par date d'échéance dans le tableau "Etat des dettes" présenté ci-après.

**Caisse de solidarité**

Elle apparaît au passif du bilan au poste "autres dettes". Le solde s'élève, au 30 juin 2021, à 382 K€.

Cette caisse a pour but de venir en aide à tous les membres de la Ligue dont la situation sociale nécessite une aide exceptionnelle. Son mode de financement ainsi que la nature des secours apportés sont prévus à l'article 16 des règlements généraux de la LAURAFoot.

Les variations enregistrées sur l'exercice sont les suivants :

- Sommes disponibles au 1er juillet 2020	351K€
- Contributions encaissées	+ 9K€
- Prestations versées	- 8K€
- Remboursements reçus sur prêts aux Districts	+ 30K€
- Sommes disponibles au 30 juin 2021	<b>382K€</b>

Les prêts de 100 K€ accordés aux districts de l'Ain (2011), de Drôme Ardèche (2012), de la Haute Savoie (2013) et de l'Isère (2014) sont remboursables sur 10 ans, échéance annuelle fixe de 10 K€ sans intérêt.

**Rémunérations**

Par application de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le président et ses vice-présidents, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

## ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

**Contributions volontaires**

Dans le cadre des statuts et règlements de la FFF, la Ligue a pour but d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes qui compte 11 districts.

Pour mener à bien cette mission, la Ligue bénéficie de la mise à disposition, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de CTR Coordinateurs.

Par ailleurs, elle fait appel plusieurs centaines de bénévoles œuvrant au sein des diverses commissions régionales.

Compte tenu de cet état de fait et de la difficulté matérielle pour valoriser ces diverses actions de mise à disposition de cadres diplômés d'Etat et de bénévolat, l'annexe donne une information uniquement quantitative et aucune inscription en comptabilité n'est pratiquée.

**Aide et subventions aux Districts / Clubs**

La Ligue a reversé aux districts des aides et subventions pour 1 719 K€ réparties entre les 11 districts.

En outre, compte tenu de la crise sanitaire encore en cours en 2021, la ligue a décidé d'octroyer un fonds de solidarité au profit des clubs pour un montant global de 163 K€. Cette somme est inscrite en charges d'exploitation.

**Régime fiscal**

La Ligue Auvergne Rhône de Football bénéficie du statut d'association à but non lucratif et donc, d'une manière générale, n'est pas imposée sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, les activités "partenariat", "locations ponctuelles" ainsi que les produits financiers sont assujettis aux impôts commerciaux.

Le résultat fiscal à soumettre à l'impôt société est nul.

Par ailleurs, l'association est assujettie à l'impôt société (IS) sur ses revenus fonciers (locations permanentes).

L'IS correspondant s'élève à 31 K€.

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Engagements financiers

### ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	

**TOTAL**

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Promesses d'hypothèques portant sur l'immeuble de Villeurbanne et les baux emphytéotiques de Tola Vologe en garantie d'un emprunt initial de 3 M€ et dont le capital restant dû s'élève à 2 723 K€.

### ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Caution sur emprunt de 7 M€	
Caution sur emprunt de 3 M€	

**TOTAL**

Engagements reçus :

Pour les emprunts d'un montant initial de 7 M€ et 3 M€ et dont le capital restant dû au 30/06/2021 s'élève à respectivement 5 585 K€ et 2 723 K€ : caution solidaire accordée par la Fédération Française de Football.

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>FONDS PROPRES</b>					
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>					
- Patrimoine intégré	4 842 709				4 842 709
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Réserves :</b>					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	56 272				56 272
<b>Report à nouveau</b>	1 644 596	-39 825			1 604 771
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	-39 825	39 825	14 489		14 489
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>					
<b>Fonds Propres</b>					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
<b>Ecarts de réévaluation</b>					
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	2 350 749			149 970	2 200 779
<b>Provisions réglementées</b>					
<b>Droit des propriétaires</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>8 854 500</b>		<b>14 489</b>	<b>149 970</b>	<b>8 719 020</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Tableaux de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
Subventions	450 000	327 500	35 000		292 500
<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>327 500</b>	<b>35 000</b>		<b>292 500</b>

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C

**Dons manuels****Total****Legs et donations****Total****Total**

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 502 156			
<b>TOTAL</b>	<b>8 502 156</b>			
Terrains	349 750			
Constructions :	2 281 549			
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions	7 679 275		1 901 196	
Installations :	68 466		17 083	
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :	294 357			
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier	933 395		88 352	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 289 998			
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>12 896 790</b>		<b>2 006 632</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	50 136		8 876	
<b>TOTAL</b>	<b>50 136</b>		<b>8 876</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>21 449 082</b>		<b>2 015 508</b>	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 502 156	
<b>TOTAL</b>			<b>8 502 156</b>	
Terrains		56 832	292 918	
Constructions :		231 088	2 050 461	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.		176 489	9 403 982	
Installations :			85 549	
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
Matériel :			294 357	
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier			1 021 748	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 289 998			
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>TOTAL</b>	<b>1 289 998</b>	<b>464 409</b>	<b>13 149 015</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			59 012	
<b>TOTAL</b>			<b>59 012</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 289 998</b>	<b>464 409</b>	<b>21 710 183</b>	

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 244 061	180 887		1 424 948
<b>TOTAL</b>	<b>1 244 061</b>	<b>180 887</b>		<b>1 424 948</b>
Terrains	29 598	1 477		31 075
Constructions - Sur sol propre	1 349 686	43 621	42 963	1 308 542
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 798 399	595 276	49 490	2 308 886
Installations techniques, matériel et outillage industriel	4 072	5 706		6 658
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	287 993	6 364		294 357
Matériel de bureau et informatique, mobilier	790 622	71 527		865 269
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>4 260 369</b>	<b>723 971</b>	<b>92 453</b>	<b>4 814 788</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 504 430</b>	<b>904 858</b>	<b>92 453</b>	<b>6 239 736</b>

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode Amort. fiscal dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acq. de titres de particip.							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

	DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE	
<b>CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices</b>				<b>Montant net au début de l'exercice</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				<b>Augment.</b>
Primes de remboursement des obligations				<b>Dot. exercice aux amort.</b>
				<b>Montant net en fin d'exercice</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentatio Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions réglementées</b>					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
- litiges	48 000	214 419	48 000		214 419
Provisions pour risques					
- amendes et pénalités					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	276 900	260			277 160
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>					
	<b>324 900</b>	<b>214 679</b>	<b>48 000</b>		<b>491 579</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>					
- incorporelles					
- corporelles	273 854	51 193	52 126		272 920
Immobilisations					
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	63 106		5 949		57 157
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées	50 035		50 035		
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
<b>Total III</b>					
	<b>386 994</b>	<b>51 193</b>	<b>108 110</b>		<b>330 077</b>
<b>TOTAL GENERAL ( I+II+III)</b>					
	<b>711 894</b>	<b>265 872</b>	<b>156 110</b>		<b>821 656</b>
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		265 872	156 110		
- financières					
- exceptionnelles					

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	59 012		59 012
Autres immobilisations financières			
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	900 446	900 446	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 025	10 025	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	11 119	11 119	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	943 182	943 182	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	532 145	532 145	
Charges constatées d'avance	9 884	9 884	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 465 813</b>	<b>2 406 801</b>
			<b>59 012</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

8 876

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	1 350 000	1 350 000		
Emprunts et dettes financières diverses	8 589 088	549 591	2 263 906	5 775 591
Fournisseurs et comptes rattachés	1 797 466	1 797 466		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	461 217	461 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	118 252	118 252		
Impôts sur les bénéfices	30 858	30 858		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 009	31 009		
Autres impôts, taxes et assimilés	74 172	74 172		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	269 964	269 964		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	799 237	799 237		
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL</b>	<b>13 521 263</b>	<b>5 481 766</b>	<b>2 263 906</b>
			<b>5 775 591</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 650 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 007 456			

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	230 786	115 200
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	516 900	496 030
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200 072	394 940
Instruments de trésorerie		
<b>TOTAL</b>	<b>947 758</b>	<b>1 006 169</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2021	Exercice clos le 30/06/2020
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	239 182	30 538
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	1 540	3 068
<b>TOTAL</b>	<b>240 722</b>	<b>33 606</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		
Commentaire		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2021	30/06/2020
Charges :		
- D'exploitation	9 884	10 006
- Financières		
- Exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>9 884</b>	<b>10 006</b>

### Accès à l'ENS Lyon en voiture

#### Par le SUD (A7) :

Suivre

- ✓ Bd périphérique/Bourg/Genève
- ✓ Lyon rive gauche
- ✓ Avenue Tony Garnier, rue Marcel Mérieux

#### Par l'EST (A42 – A43) :

Suivre

- ✓ Bd périphérique/Marseille
- ✓ Lyon centre Gerland
- ✓ Av Tony Garnier, Rue Marcel Mérieux

#### Par le NORD (A6) :

Suivre

- ✓ Marseille – Tunnel – Marseille
- ✓ Lyon Gerland
- ✓ Pont Pasteur, Moulin à Vent
- ✓ Av Debourg, Rue Marcel Mérieux



ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2021	30/06/2020	Montant	%
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 091.38	60 499.34	-38 407.96	-63.49
77110100 PROD. EXCEPT/EXERCICE		6 308.06	-6 308.06	-100.00
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXERCICE	76.00		76.00	-
77210000 PRODUITS S/ EXERCICE ANTERIEUR	22 015.38	54 191.28	-32 175.90	-59.38
Produits exceptionnels sur opérations en capital	429 970.01	85 014.38	344 955.63	405.76
77520000 PRODUITS CESSIONS ACTIFS	280 000.00		280 000.00	-
77700000 QP SUBVENT INVESTISSEMENT	149 970.01	85 014.38	64 955.63	76.41
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>452 061.39</b>	<b>145 513.72</b>	<b>306 547.67</b>	<b>210.67</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109 703.54	160 411.77	-50 708.23	-31.61
67110100 PERTES SUR EXERCICE	67 711.51	3 986.12	63 725.39	+1 000.00
67140000 PERTES SUR CREANCES		61 077.58	-61 077.58	-100.00
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.	2 203.35	24 770.78	-22 567.43	-91.11
67200000 CHARGES / EX.ANTERIEURS	38 456.68	70 517.29	-32 060.61	-45.46
67210000 PERTE SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 332.00	60.00	1 272.00	+1 000.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	294 902.02	742.56	294 159.46	+1 000.00
67520000 VAL.COMPTA.IMMOB.CORP.CED	294 856.54		294 856.54	-
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	45.48	742.56	-697.08	-93.94
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>404 605.56</b>	<b>161 154.33</b>	<b>243 451.23</b>	<b>151.07</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>47 455.83</b>	<b>-15 640.61</b>	<b>63 096.44</b>	<b>-403.41</b>

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

## REVERSEMENT AUX DISTRICTS

SUBVENTIONS ET REVERSEMENTS	30/06/2021		30/06/2020	
	Charges	Total	Charges	Total
<b>District de l'Ain</b>		<b>139 746</b>		<b>152 142</b>
Subvention annuelle Ligue	41 166		48 920	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	1 608			
Contrat d'objectif FFF	53 222		53 222	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
<b>District de l'Isère</b>		<b>186 062</b>		<b>202 380</b>
Subvention annuelle Ligue	65 884		77 976	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	2 024			
Contrat d'objectif FFF	74 404		74 404	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
<b>District Drôme Ardèche</b>		<b>211 962</b>		<b>228 577</b>
Subvention annuelle Ligue	58 029		70 664	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle Ligue	2 270			
Contrat d'objectif FFF	92 913		92 913	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
PEFA	15 000		15 000	
<b>District Loire</b>		<b>176 605</b>		<b>193 243</b>
Subvention annuelle Ligue	62 902		75 876	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	2 586			
Contrat d'objectif FFF	67 367		67 367	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
<b>District De Lyon et Du Rhône</b>		<b>329 134</b>		<b>353 775</b>
Subvention annuelle Ligue	115 358		134 330	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	6 831			
Contrat d'objectif FFF	119 445		119 445	
Aide CTF /FFF	87 500		100 000	
<b>District Savoie</b>		<b>119 463</b>		<b>128 761</b>
Subvention annuelle Ligue	23 759		28 219	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	1 412			
Contrat d'objectif FFF	50 542		50 542	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
<b>District Haute Savoie</b>		<b>184 882</b>		<b>196 848</b>
Subvention annuelle Ligue	61 031		68 683	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	1 936			
Contrat d'objectif FFF	78 165		78 165	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	43 750		50 000	
<b>District Allier</b>		<b>91 176</b>		<b>94 035</b>
Subvention annuelle Ligue	40 387		44 335	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	1 089			
Contrat d'objectif FFF	49 700		49 700	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Cantal</b>		<b>62 193</b>		<b>63 983</b>
Subvention annuelle Ligue	22 879		25 285	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle Ligue	616			
Contrat d'objectif FFF	38 698		38 698	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Haute Loire</b>		<b>77 396</b>		<b>79 435</b>
Subvention annuelle Ligue	32 287		34 896	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	570			
Contrat d'objectif FFF	44 539		44 539	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>District Puy de Dôme</b>		<b>114 853</b>		<b>119 038</b>
Subvention annuelle Ligue	56 215		61 301	
Aide variable Ligue				
Subvention exceptionnelle	901			
Contrat d'objectif FFF	57 737		57 737	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 693 474</b>		<b>1 812 217</b>



**Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier du fait du Coronavirus entre le 1er juin 2021 et le 17 novembre 2021 dans l'intérêt du football régional.**



---

## Communiqué du Conseil de Ligue

### Composition des poules des championnats régionaux

Lyon, le 12 juillet 2021

Dans le prolongement de sa décision du 24 avril, le Conseil de Ligue a examiné ce 10 juillet la composition des poules des différents championnats régionaux, avec l'objectif de les modifier le moins possible par rapport à celles de la saison blanche 20/21.

Le Conseil de Ligue a néanmoins été contraint de tenir compte d'un nombre non neutre de défections d'équipes dans plusieurs de ces mêmes championnats régionaux.

Ce faisant, et même s'il n'a pas pu répondre à toutes les demandes, il a mis à profit la modification obligée de certaines poules pour les retravailler partiellement afin de réduire autant que faire se peut le kilométrage des déplacements des équipes au sein d'une même poule, ce qui était le souhait de plusieurs clubs en cette période financièrement difficile.

Il a également pu donner une suite favorable à des accords ayant pu intervenir entre 2 clubs pour intervertir 2 équipes de même niveau, sous réserve que cela n'augmente pas ou peu les kilomètres parcourus par les autres équipes des poules concernées.

Enfin, le Conseil de Ligue a aussi tenu compte de quelques cas de dossiers disciplinaires récents et importants ayant opposé certaines équipes.

Conseil de Ligue / juillet 2021



---

## Communiqué du Bureau Plénier de la LAuRAFoot

Lyon, le 15 juillet 2021

Suite aux annonces du Président de la République du 12/7/21 et comme déjà recommandé lors de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 26/6/21, le Bureau Plénier invite vivement tous les licenciés de la LAuRAFoot de 12 ans et plus, à entreprendre dès aujourd'hui leur parcours de vaccination contre la COVID 19.

Si, pour l'instant, aucun protocole n'est écrit, il semble évident que la reprise du football à la rentrée et la participation aux matches reposeront en grande partie (voire obligatoirement ?) sur la capacité des équipes (joueurs et encadrement) et des officiels (arbitres, délégués, observateurs) à produire avant les matches (dès les U13 ?) un passe sanitaire conforme (vaccin complet ou test PCR).

Des dispositions seront aussi certainement à prendre pour l'accès des spectateurs dès l'instant où les stades sont clos et permettent un contrôle à l'entrée, et que l'affluence attendue sera supérieure à 50 personnes.

Là encore, aucun protocole n'est écrit, mais autant se préparer à toutes ces possibles mesures qui, pour contraignantes qu'elles soient, seront vraisemblablement à mettre en place pour redémarrer nos compétitions régionales et départementales et ce peut-être, dès le premier tour de la Coupe de France le 29 août prochain.

Bureau Plénier / Juillet 21



## Extrait de PV du Bureau Plénier du 20 septembre 2021

(...)

3/ Poules et calendrier

a/ Futsal R2

Suite au Forfait Général de l'Equipe futsal R2 de Limonest-Dardilly, le Bureau Plénier,

- Constatant que les 2 poules de championnat futsal R2 se trouvent réduites à 1 poule de 9 et 1 poule de 7 ;
- Estimant que cette nouvelle configuration crée un déséquilibre préjudiciable à la régularité et au bon déroulement du championnat futsal R2, et qu'il convient donc de rectifier ces poules ;
- Se trouvant dès lors devant 2 solutions possibles à savoir :
  - o Basculer une équipe de la poule B (en l'occurrence l'exempt de la 1<sup>ère</sup> journée : Futsal des géants) dans la poule A pour repartir sur un championnat comportant 2 poules de 8 équipes
  - o Ou ne faire qu'une seule et même poule de futsal R2 à 16 équipes, avec un championnat en 2 phases : c'est-à-dire une première phase avec 15 matches « secs » donnant lieu à un classement à la fin de cette première phase et par la suite un système de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R1 et les descentes en championnat futsal de district ;
- Etant ici précisé que quelle que soit la formule retenue, les résultats des premiers matches joués le week-end des 18 et 19 septembre seront conservés ;

Le Bureau Plénier DECIDE avant d'opter pour l'une des 2 solutions, de recueillir l'avis des équipes futsal R2 concernées par une consultation dont les réponses sont attendues pour le vendredi 24/9 avant 18h,

Pour une décision à prendre dans l'intérêt du football régional au plus tard le lundi 27/9, c'est-à-dire suffisamment tôt avant le déroulement de la 2<sup>ème</sup> journée prévue les 2 et 3 octobre.

(...)

Lyon, le mardi 21 septembre 2021.



## Extrait de Procès-Verbal BUREAU PLENIER

### Réunion du lundi 27 septembre 2021 sous forme électronique.

#### **2. Championnat Futsal R2 de la saison 2021/2022.**

Suite à l'examen de la situation du championnat Futsal R2 lors de sa réunion du 20/9 où il a été constaté que du fait du forfait général de l'équipe de FC Limonest Dardilly Saint Didier, le championnat régional Futsal R2 se retrouve avec une poule de 9 équipes et une poule de 7 équipes provoquant un déséquilibre préjudiciable à la régularité et au bon déroulement de la compétition, le Bureau Plénier :

après avoir recueilli l'avis des clubs concernés et dans l'intérêt du football régional, décide à l'unanimité :

- que toutes les équipes Futsal R2 seront versées dans une seule et même poule avec un championnat en 2 phases c'est-à-dire une 1ère phase avec 15 matches "secs" donnant lieu à un classement suivie d'une 2ème phase avec play-off et play-down pour déterminer les montées en Futral R1 et les descentes en championnat Futsal de district,

- que le déroulé exact de cette nouvelle formule de championnat (calendrier, modalités de classement, montées, descentes, play-off, play-down, etc) sera communiqué dans les meilleurs délais, étant d'ores et déjà précisé que le Bureau Plénier s'inspirera des décisions du Comex FFF des 16/4 et 17/12/20 pour le définir, et qu'il sera tenu compte dans toute la mesure du possible des distances kilométriques pour déterminer les matches de la 1ère phase,

- que dans l'intervalle les matches prévus pour les prochaines journées des 2 poules restent programmés tels quels jusqu'à parution du nouveau calendrier et que tous les résultats et éventuelles sanctions de tous les matches joués seront conservés.



## CONSEIL DE LIGUE

*Lundi 25 octobre 2021 à 18h30*

*En visioconférence*

---

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

#### 3. Compétitions 2021/2022

##### ➤ Futsal R2 : nouveau calendrier et nouveau règlement

Conformément à la décision du Bureau Plénier du 27/09/2021 le Championnat Futsal R.2 se déroulera désormais avec 1 seule poule de 16 équipes et en 2 phases :

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur 1 seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».
- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R. 1 et les relégations en championnat futsal de District.

Il convient donc désormais d'en préciser les modalités.

« S'inspirant des décisions du Comex de la FFF des 16/4/20 et 17/12/20, le Conseil de Ligue arrête donc dans l'intérêt du football régional les décisions suivantes pour son championnat Futsal R2 :

1. Matches de la première phase en poule unique : déterminés par la Commission des Compétitions et la Commission Futsal en tenant compte autant que faire se peut des critères kilométriques.
2. Tous les matches déjà joués depuis le début de la saison seront conservés (résultats et discipline).
3. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, un classement sera effectué selon les critères suivants :
  - a) Le classement arrêté à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;
  - b) La position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points. S'il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2<sup>e</sup> décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul ;



## CONSEIL DE LIGUE

Lundi 25 octobre 2021 à 18h30

En visioconférence

- c) Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1<sup>er</sup> critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :
- ✓ 1<sup>er</sup> critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de matches à l'extérieur et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).
  - ✓ 2<sup>ème</sup> critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (la précision relative au critère 1 étant là aussi valable).
  - ✓ 3<sup>ème</sup> critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 1 étant là aussi valable).
  - ✓ 4<sup>ème</sup> critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans la confrontation directe des ex-aequo.
  - ✓ 5<sup>ème</sup> critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.
4. Dès que l'intégralité de la phase « aller » a été disputée et le classement établi, il est procédé à une seconde phase incluant toutes les équipes de la poule unique, étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase « aller » sont conservés pour la seconde phase.
- « Play-off » : mini-championnat « poule accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toute une fois afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure.
  - « Play Down » : mini-championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et midi-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.
  - Si à l'issue de ces mini-championnats, il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2<sup>ème</sup> décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.
  - Les matches à disputer se feront systématiquement sur le terrain de l'équipe qui s'était déplacée lors de la première phase « aller ».



## CONSEIL DE LIGUE

**Lundi 25 octobre 2021 à 18h30**  
**En visioconférence**

- S'il advenait que la phase « aller » se termine avec 1 nombre d'équipes impair, la poule de maintien comprendra 1 équipe de plus que la poule d'accession.
- Un équipe « forfait général » à l'issue des matches « aller » sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Si après application des règles communes exposés ci-avant, des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1<sup>er</sup> critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- 1<sup>er</sup> critère de départage : plus grand nombre de points obtenus dans les confrontations directes des ex-aequo.
- 2<sup>ème</sup> critère de départage : meilleure différence de buts dans les confrontations directes.
- 3<sup>ème</sup> critère de départage : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).
- 4<sup>ème</sup> critère de départage : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 3 étant là aussi valable).
- 5<sup>ème</sup> critère de départage : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

Le nombre de montées en division supérieure (R.1 Futsal) et de relégations en division inférieure (championnat Futsal de District) sera fixé par le Conseil de Ligue ou son Bureau Plénier en même temps que tous les autres championnats régionaux sur proposition de la C.R.S. et de la Commission des Compétitions de la Ligue.

Ce règlement vient se substituer pour cette saison 21/22 à celui figurant aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot.





## **Communiqué des réunions du Conseil de Ligue des 25 octobre et 16 novembre 2021**

### **Tableaux des accessions et relégations**

Lyon, le 17 novembre 2021

Conformément aux vœux de la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des Championnats adoptés lors des Assemblées Générales de la LAuRAFoot des 24 octobre 2020 et 26 juin 2021, et dans l'intérêt du football régional afin de tendre à un retour à la normale de la structure de nos championnats régionaux,

le Conseil de Ligue a validé à l'unanimité les tableaux des accessions et relégations suivants lors de ses réunions des 25 octobre et 16 novembre 2021,

(sous réserve des modifications structurelles qui pourraient être apportées aux championnats régionaux à partir de la saison 2022/2023)

## Championnats régionaux seniors masculins

**A l'issue de la saison 2021/2022 :**

<b>R1</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
Montées en N3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Descentes de N3	1	2	3	4	5	6
Montées de R2	5	5	5	5	5	5
Descentes en R2	-3	-4	-5	-6	-7	-8
	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

<b>R2</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
Montées en R1	-5	-5	-5	-5	-5	-5
Descentes de R1	3	4	5	6	7	8
Montées de R3	11	11	11	11	11	11
Descentes en R3	-9	-10	-11	-12	-13	-14
	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

<b>R3 cas 1</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>
Montées en R2	-11	-11	-11	-11	-11	-11
Descentes de R2	9	10	11	12	13	14
Montées de D1	30	30	30	30	30	30
Descentes en D1	-40	-41	-42	-43	-44	-45
<b>0 montées de U20 R1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

<b>R3 cas 2</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>
Montées en R2	-11	-11	-11	-11	-11	-11
Descentes de R2	9	10	11	12	13	14
Montées de D1	29	29	29	29	29	29
Descentes en D1	-40	-41	-42	-43	-44	-45
<b>1 montées de U20 R1 (D69)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

<b>R3 cas 2</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>	<b>132</b>
Montées en R2	-11	-11	-11	-11	-11	-11
Descentes de R2	9	10	11	12	13	14
Montées de D1	30	30	30	30	30	30
Descentes en D1	-41	-42	-43	-44	-45	-46
<b>1 montées de U20 R1 sauf D69</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

## Championnats régionaux jeunes masculins U14 et U15

### A l'issue de la saison 2021/2022 :

<b>U14/15 R1 Niv A</b>	
Nombre d'équipes	<b>11</b>
Descentes de U15 R1 A en U15 R1 B	-3
Montées de U15 R1 B en U15 R1 A	2
	<b>10</b>

<b>U14/15 R1 Niv B</b>	
Nombre d'équipes	<b>20</b>
Descentes de U15 R1 A en U15 R1B	3
Montées de U15 R1 B en U15 R1 A	-2
Montées de U15 R2 en U15 R1 B	5
Descentes de U15 R1 B en U15 R2	-6
	<b>20</b>

<b>U15 R2</b>	
Nombre d'équipes	<b>54</b>
Montées en U15 R1 B	-5
Descentes de U15 R1 B	6
Montées de Districts	12
Descentes en Districts	-17
	<b>50</b>

## Championnats régionaux jeunes masculins U16

**A l'issue de la saison 2021/2022 :**

<b>En U16 R1</b>	
Nombre d'équipes	<b>28</b>
Montée en CN U17	Garde sa place en U16 R1
Descentes de U16 R1 en U16 R2	-8
Montées de U16 R2	4
	<b>24</b>

<b>En U16 R2</b>	
Nombre d'équipes	<b>48</b>
Montées en U16 R1	-4
Descentes de U16 R1	8
Montées de Districts	12
Descentes en Districts	-16
	<b>48</b>

## Championnats régionaux jeunes masculins U18

**A l'issue de la saison 2021/2022 :**

<b>En U18 R1</b>				
Nombre d'équipes	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Descentes de CN U17	3	2	1	0
Montée en CN U19	Garde sa place en U18 R1			
Montées de U18 R2	5	5	5	5
Descentes en U18 R2	-11	-10	-9	-8
	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

<b>En U18 R2</b>				
Nombre d'équipes	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>64</b>
Descentes de U18 R1	11	10	9	8
Montées en U18 R1	-5	-5	-5	-5
Montées de Districts	12	12	12	12
Descentes en Districts	-26	-25	-24	-23
	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>

**A l'issue de la saison 2022/2023 :**

<b>En U18 R1</b>				
Nombre d'équipes	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
Descentes de CN 17	3	2	1	0
Montée en CN 19	Garde sa place en U18 R1			
Montées de U18 R2	4	4	4	4
Descentes en U18 R2	-7	-6	-5	-4
	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

<b>En U18 R2</b>				
Nombre d'équipes	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
Descentes de U18 R1	7	6	5	4
Montées en U18 R1	-4	-4	-4	-4
Montées de Districts	12	12	12	12
Descentes en Districts	-23	-22	-21	-20
	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>

**A l'issue de la saison 2023/2024 :**

<b>En U18 R1</b>				
Nombre d'équipes	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
Descentes de CN 17	3	2	1	0
Montée en CN 19	Garde sa place en U18 R1			
Montées de U18 R2	4	4	4	4
Descentes en U18 R2	-7	-6	-5	-4
	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>

<b>En U18 R2</b>				
Nombre d'équipes	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>
Descentes de U18 R1	7	6	5	4
Montées en U18 R1	-4	-4	-4	-4
Montées de Districts	12	12	12	12
Descentes en Districts	-15	-14	-13	-12
	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>48</b>

## Championnats régionaux jeunes masculins U20

### A l'issue de la saison 2021/2022 :

En U20 R1				
Nombre d'équipes	12	12	12	12
Descentes de CN U19	3	2	1	0
Montée en Sénior R3	-1	-1	-1	-1
Montées de U20 R2	3	3	3	3
Descentes en 20 R2	-5	-4	-3	-2
	12	12	12	12

En U20 R2				
Nombre d'équipes	42	42	42	42
Descentes de U20 R1	5	4	3	2
Montées en U20 R1	-3	-3	-3	-3
Garde sa place	1	1	1	1
Montées de Districts	12	12	12	12
Descentes en Districts	-15	-14	-13	-12
	42	42	42	42

### A l'issue de la saison 2022/2023 :

En U20 R1				
Nombre d'équipes	12	12	12	12
Descentes de CN U19	3	2	1	0
Montée en Sénior R3	-1	-1	-1	-1
Montées de U20 R2	3	3	3	3
Descentes en U20 R2	-5	-4	-3	-2
	12	12	12	12

En U20 R2				
Nombre d'équipes	42	42	42	42
Descentes de U20 R1	5	4	3	2
Montées en U20 R1	-3	-3	-3	-3
Garde sa place	1	1	1	1
Montées de Districts*	6	6	6	6
Descentes en Districts*	-15	-14	-13	-12
	36	36	36	36

\* Sous réserve des modifications structurelles qui pourraient être apportées aux championnats départementaux à partir de la saison 2022/2023.

## Championnats régionaux seniors féminins \*\*

### A l'issue de la saison 2021/2022 :

R1 F (cas 1)	20				20				20			
montées en D2 F	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	2
descentes de D2 F	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
montées de R2 F	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
descentes en R2 F	9	10	11	12	8	9	10	11	7	8	9	10
descente de U19 F National	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

R1 F (cas 2)	20				20				20			
montées en D2 F	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	2
descentes de D2 F	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
montées de R2 F	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
descentes en R2 F	10	11	12	13	9	10	11	12	8	9	10	11
descente de U19 F National	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

R1 F (cas 3)	20				20				20			
montées en D2 F	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	2
descentes de D2 F	0	1	2	3	0	1	2	3	0	1	2	3
montées de R2 F	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
descentes en R2 F	11	12	13	14	10	11	12	13	9	10	11	12
descente de U19 F National	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

cas 1	>>>	0 rétrogradé de U19 F National en Ligue
cas 2	>>>	1 rétrogradé de U19 F National en Ligue
cas 3	>>>	2 rétrogradés de U19 F National en Ligue

R2 F ( cas 1 )	30	30	30	30	30	30
<i>montées en R1 F</i>	3	3	3	3	3	3
<i>descentes de R1 F</i>	7	8	9	10	11	12
<i>montées de district*</i>	8	8	8	8	8	8
<i>descentes en district*</i>	6	7	8	9	10	11
	36	36	36	36	36	36

R2 F ( cas 2 )	30	30	30	30	30	30
<i>montées en R1 F</i>	3	3	3	3	3	3
<i>descentes de R1 F</i>	8	9	10	11	12	13
<i>montées de district*</i>	8	8	8	8	8	8
<i>descentes en district*</i>	7	8	9	10	11	12
	36	36	36	36	36	36

R2 F ( cas 3 )	30	30	30	30	30	30
<i>montées en R1 F</i>	3	3	3	3	3	3
<i>descentes de R1 F</i>	9	10	11	12	13	14
<i>montées de district*</i>	8	8	8	8	8	8
<i>descentes en district*</i>	8	9	10	11	12	13
	36	36	36	36	36	36

\* Sous réserve des modifications structurelles qui pourraient être apportées aux championnats départementaux à partir de la saison 2022/2023.

\*\* Etape intermédiaire d'une poule R1 F à 14 équipes pour la saison 2022/2023.

## Championnats régionaux U18 Féminins

**A l'issue de la saison 2021/2022 :**

### R1 U18 F

	12	12	12
montées en « U19 F National »	0	1	2
et gardent sa place en « U18 R1 F »	0	1	2
montées de « U18 R2 F »	2	2	2
descentes en « U18 R2 F »	2	2	2
	12	12	12

### R2 U18 F

	24
montées en « U18 R1 F »	2
descentes de « U18 R1 F »	2
montées de « District »*	2
descentes en « District »*	6
	20

\* Sous réserve des modifications structurelles qui pourraient être apportées aux championnats départementaux à partir de la saison 2022/2023.





## Championnats régionaux Futsal \*\*

### A l'issue de la saison 2021/2022 :

FUTSAL R1		12		12		12	
montées en « D2 Futsal »	0	1	0	1	0	1	
descentes de « D2 Futsal »	0	0	1	1	2	2	
montées de « R2 Futsal »	2	2	2	2	2	2	
descentes en « R2 Futsal »	2	1	3	2	4	3	
	12	12	12	12	12	12	

FUTSAL R2		16		16		16	
montées en « R1 Futsal »	2	2	2	2	2	2	
descentes de « R1 Futsal »	2	1	3	2	4	3	
montées de « District »*	4	4	4	4	4	4	
descentes en « District »*	2	1	3	2	4	3	
	18	18	18	18	18	18	

\* Sous réserve des modifications structurelles qui pourraient être apportées aux championnats départementaux à partir de la saison 2022/2023.

\*\* Etape intermédiaire de 2 poules à 9 équipes en R2 Futsal pour la saison 2022/2023.

# **Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue ou de la F.F.F..**



Pour rappel, les questions diverses doivent être envoyées avant le 26 novembre 2021 pour pouvoir être traitées lors de l'Assemblée Générale.



## Vœux

### Assemblée Générale Ordinaire

### Samedi 04 décembre 2021

#### • DISTRICT DE L'ISERE :

Le vœu ci-après a été présenté par l'AS VEZERONCE HUERT à l'Assemblée Générale du District de l'Isère le 3 juillet 2021 et adopté à la majorité.

*« Pour pérenniser la formation des clubs avec les arbitres, nous préconisons un blocage d'indépendance qui est de 2 ans actuellement à 11 ans pour un arbitre jeune ou adulte formé par le club à 5 ans pour un arbitre venant d'un autre club. »*

*Pour éviter tout marchandage des arbitres, monnaies courantes dans le district et que le club formateur en tire bénéfice tout en restant avec les mêmes mesures en cas de problème avec le corps arbitral dans son club. »*

#### Avis du Conseil de Ligue :

Le Statut Fédéral de l'Arbitrage va prochainement être modifié, notamment la partie relative aux arbitres indépendants, et ces modifications seront soumises au vote de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre prochain.

Si le nouveau Statut est adopté, il appartiendra au District d'informer la Ligue s'il souhaite maintenir ce vœu. Si tel est le cas, il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale de la Ligue du 25 juin 2022. L'étude du vœu est donc reportée.

Toutefois, le Conseil de Ligue tient à préciser qu'il est défavorable à ce vœu, notamment parce que le blocage de l'indépendance pendant 11 ans est disproportionné.

## • A.S. MISERIEUX-TREVOUX :

« L'AS Misérieux-Trévoux a décidé d'inscrire un vœu à la prochaine AG de ligue le 4 décembre 2021, afin de nous permettre de voter à nouveau, pour supprimer le statut aggravé, comme l'article 20.2.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot nous l'autorise et de revenir au statut fédéral.

Depuis la mise en place du statut aggravé en 2017-2018 la situation des clubs s'est dégradée de façon alarmante et ce n'est pas l'apparition du COVID 19 qui a arrangé les choses. Lors de l'AG du 26 juin 2021 nous n'avons pu défendre notre vœu, car nous n'étions pas en présentiel. Pour ces raisons Monsieur le président je vous demande de mettre notre vœu à l'ordre du jour ».

**Avis du Conseil de ligue : défavorable.**

**Motifs :**

Le même vœu de l'AS MISERIEUX TREVOUX a déjà été largement rejeté lors de l'AG de Ligue du 26 juin dernier et il ne pourra être réexaminé que dans trois saisons.

Par ailleurs, le Statut Fédéral de l'Arbitrage va prochainement être modifié et cette modification sera soumise au vote de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre prochain. Il n'y a donc pas lieu de soumettre au vote le vœu de l'AS MISERIEUX TREVOUX lors de l'AG de Ligue du 04 décembre 2021.

## • ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE :

« Est-ce possible que les numéros de licence futsal ne soient pas identiques que les numéros de licence foot traditionnel ?

Car les joueurs possédant la double licence subissent "une double peine" en cas de suspension.

Et les clubs en pâtissent aussi, notamment quand c'est dans 2 clubs différents...

Exemple : il se peut qu'un joueur écope d'une sanction (plus ou moins lourde) dans son club à 11 (quelle que soit la raison) alors que ça se passe très bien dans son club de futsal (et vice versa) ».

**Avis du Conseil de Ligue : défavorable.**

**Motifs :**

- Les numéros des licences des joueurs évoluant dans plusieurs pratiques sont bien différents, en revanche c'est le numéro de la personne qui apparaît sur la FMI et celui-ci est unique.
- Le cas des sanctions pour les joueurs évoluant dans deux pratiques est déjà prévu à l'article 226.6 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que :
  - « - les sanctions inférieures ou égales à deux matchs de suspension ferme sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach-Soccer, Football Loisir),
  - les sanctions supérieures à deux matchs de suspension, même assorties en partie du sursis, sont purgées dans chacune des pratiques pour laquelle l'intéressé est licencié (Football Libre, Futsal, Football d'Entreprise, Beach Soccer, Football Loisir) ».

Le vœu de l'Association Futsal Rochette Olympique sera néanmoins examiné par l'Assemblée Générale pour savoir si la LAuRAFoot doit soumettre à une prochaine Assemblée Fédérale une proposition de modification de l'article 226.6 des Règlements Généraux de la F.F.F..

